

## ARGELES NATURE TRAIL - REGLEMENT 2020

**Organisation :** L'association " Courses de la Massane " , organise les 25 et 26 avril 2020 au départ de Valmy, l' ARGELES NATURE TRAIL, événement proposant des courses pour enfants et 4 épreuves de course à pied dont les profils sont les suivants: 8km/400D+; 13km/800D+; 25km/1500D+; 42km/3200D+.

**Horaires des départs:** Samedi 25 avril, 14h30 pour les courses enfants, 17h pour le 8km et 17h30 pour le 13km. Dimanche 26 avril, 7h30 pour le 42km et 8h30 pour le 25km.

**Participation :** Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, homme ou femme, catégories espoirs à vétérans pour les trails de 25 et 42km; catégories juniors à vétérans pour le 13km; catégories cadets à vétérans pour le 8km.

**Inscriptions :** Pour être valide, toute inscription devra être accompagnée d'une photocopie de la licence FFA ou triathlon en compétition pour l'année en cours, d'un Pass'Running ou d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. En s'inscrivant, chaque coureur s'engage à respecter le règlement et l'éthique de la course (voir chapitre " environnement ").

**Droits d'engagement :** 42km: 35#eur#; 25km: 20#eur#, 13km : 12#eur#, 8km: 7#eur#; courses enfants : 2#eur#. **Remise des dossards :** Samedi 25 avril de 8h à 20h, dimanche 26avril à partir de 6h30 à Valmy.

**Sécurité :** Des postes de sécurité et de pointages seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié dans la limite de l'accessibilité du lieu de l'accident, et de faire appel aux services de secours hélicoptérés en cas de nécessité. Les médecins officiels de la course seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

**Barrières horaires interruption de la course :** Le temps maximal, pour la totalité du parcours, est fixé à 2h30 pour le 8km, 3h30 pour le 13km, 5h pour le 25km et 10h pour le 42km. Pour le 42km, les barrières horaires sont les suivantes: ravitaillement " vallée des tortues " :10h45/ Lavall (2ième passage): 15h30. Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires sans que cela n'autorise un quelconque remboursement. Toute décision sera prise par le responsable de la course.

**Risques liés au terrain:** Les parcours comportent des portions très accidentées (pente importante et passages rocheux). Nous vous invitons donc à être très prudents notamment sur la descente du col des trois hêtres à Lavall sur le 42 km où il est vivement conseillé de ne pas courir.

**Contrôles et Abandons:** Le dossard doit être porté devant, de façon à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché. Des contrôles peuvent être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard

**Environnement :** Respectons la nature. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement. Ne jeter ni emballage, ni mouchoir, ni tout autre déchet. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

**Ravitaillements :** Pour le 8km et le 13km: 2 ravitaillements complets sur le parcours (Saint Laurent / Bassin). Pour le 25km, 3 ravitaillements complets sur le parcours (Saint Laurent/ Le Rimbau/ le bassin). Pour le 42km : 6 ravitaillements complets sur le parcours(Lavall/ vallée des tortues/ col de la vaca/ col des trois hêtres/ Lavall/ le bassin). Un ravitaillement sera également proposé à l'arrivée de tous les parcours à Valmy.

**Matériel obligatoire:** une réserve de boisson est conseillée pour toutes les courses. Pour le 42km, une réserve de boisson d'un litre minimum, une couverture de survie, un coupe-vent et un téléphone portable sont obligatoires. Les bâtons sont autorisés.

**Classements et récompenses :** Aucune prime en argent ne sera distribuée. Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, ainsi que les premiers de chaque catégorie (nouvelles catégories FFA 2020) seront récompensés.

**Accompagnateurs :** Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les chiens ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.

**Assurances - Responsabilité civile :** L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance Individuelle accident :Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la licence.

**Disqualification :** Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement

**Droit d'Image :** Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

**Loi informatique et liberté :** Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.